

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse
Herausgeber: La Croix-Rouge suisse
Band: 85 (1976)
Heft: 2

Rubrik: Croix-Rouge et philatélie

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

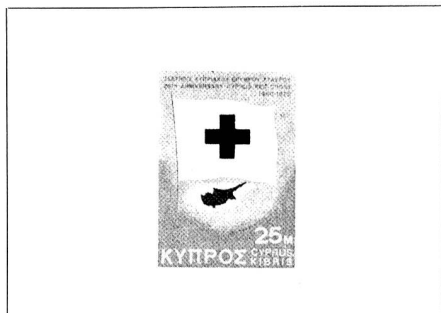
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Nouvelles émissions

République de Chypre

4 août 1975, 1 valeur commémorative à l'occasion du 25e anniversaire de la Croix-Rouge de Chypre; 25 m; vert dégradé, moutarde, rouge, île de Chypre surmontée du drapeau de la Croix-Rouge.



Allemagne (République fédérale) et Berlin

15 octobre 1975, séries annuelles de bienfaisance émises en République fédérale d'Allemagne et à Berlin; 4 valeurs chacune à surtaxe partielle pour la Croix-Rouge allemande dans la République fédérale d'Allemagne; fleurs; polychrome; par feuille de 50 timbres; impression offset, dessin Heinz et Hella Schillinger.



République fédérale d'Allemagne

30 + 15 pf., edelweiss; 40 + 20 pf., trolius; 50 + 25 pf., rhododendron; 70 + 25 pf., pulsatile.

Berlin

30 + 15 pf., gentiane jaune; 40 + 20 pf., arnica; 50 + 25 pf., cyclamen; 70 + 35 pf., gentiane bleue.

Décret en faveur de la Croix-Rouge

Costa Rica

Depuis près d'une année, la Croix-Rouge costaricienne bénéficie d'une loi promulguée par le Gouvernement qui lui permet de percevoir le produit de la vente d'un timbre fiscal mis en circulation par l'intermédiaire de la Banque nationale de Costa Rica et utilisé par les Institutions et Services de santé du pays.



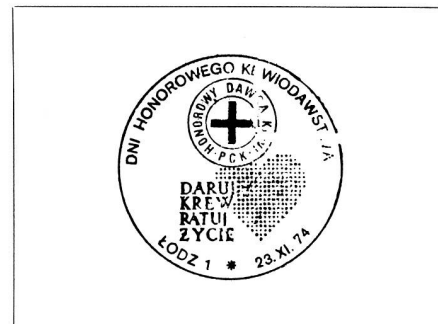
Ce timbre dont la valeur faciale s'élève à 1 ¢ (Frs.s. 0.30) est destiné notamment à garantir la validité de tout diagnostic ou rapport médical établi par un médecin à son patient, lequel doit verser le montant de la valeur du timbre au prorata de l'importance du document. Il est également apposé d'office par les Services de santé maritime, aérien et routier à tout détenteur d'un passeport, appelé à voyager en dehors du pays. Cette imposition ne s'applique néanmoins pas aux Autorités gouvernementales et au Corps diplomatique. Le timbre, dentelé, rouge et jaune qui reproduit la carte stylisée du Costa Rica surmontée de l'emblème de la Croix-Rouge, comporte également l'inscription: «Benemerita – Cruz Roja Costarricense» (Mérite – Croix-Rouge costaricienne). Le produit qui en est ainsi retiré est réparti à raison de 40 % en faveur du siège central de la Société nationale et 60 % pour les Comités régionaux proportionnellement aux activités de chacun.

Oblitérations

Pologne

Série de deux oblitérations temporaires mises en service dans deux villes de pro-

vince en Pologne – Lodz et Zielona – lors des «Journées de donneur de sang» organisées par la Croix-Rouge polonaise du 22 au 26 novembre 1974; cachets illustrés, encrage noir, comportant des inscriptions en langue polonaise: «Donne ton sang et sauve une vie», «Ton sang sauve la vie».



Entier postal

Yougoslavie

Deux modèles d'enveloppes-souvenir illustrées soit de l'emblème du Centenaire de la Croix-Rouge de Yougoslavie, soit de celui de la Conférence sur la Paix, ont été édités à l'occasion de la Conférence mondiale de la Croix-Rouge sur la Paix, à Belgrade. Il s'agit d'entiers postaux comportant la reproduction du timbre de 1,20 din. de la série des deux valeurs commémoratives qui ont été émises le 1er novembre 1975, à l'occasion du centième anniversaire de la fondation de la Société. Ces entiers postaux mis en vente du 11 au 23 juin 1975 dans l'enceinte du Parlement de Yougoslavie où se déroulait la Conférence sur la Paix, au bureau de poste temporaire, ont été oblitérés avec le cachet spécial illustré «Conférence», encrage noir.

